



Déviation de MOULAY-MAYENNE SECTION NORD

N°2 - juillet 2019 - JOURNAL DU CHANTIER

LE POINT SUR LE CHANTIER

Les travaux de la section Nord de la déviation de Moulay-Mayenne sont engagés depuis le début de l'année. Le tronçon d'une longueur de 3,6 km s'étend entre le giratoire de la Demi-lieue (RD35) et le giratoire de Coulonges (RN12).

La première phase du dégagement des emprises et les fouilles archéologiques aujourd'hui terminées, les travaux se poursuivent avec la réalisation de deux ouvrages d'art. Il s'agit de créer un ouvrage hydraulique sur le ruisseau de la Filousière et un passage inférieur au niveau de la voie verte et de la voie communale de La Conillère. Pour permettre ces travaux, une déviation temporaire de ces voies sera mise en place au début du mois de septembre.

Ce journal de chantier présente les différents travaux à venir et revient sur les fouilles archéologiques réalisées.

Annick BONNEVILLE

Directrice de la DREAL Pays de la Loire



Photomontage du passage inférieur (PI) de La Conillère - Vue depuis la VC rétablie en direction de La Conillère (© Strates Ouvrages d'art)

LES TRAVAUX D'OUVRAGES D'ART COMMENCENT CET ÉTÉ !

Deux ouvrages d'art importants vont être réalisés à partir de fin août.

Le premier est destiné à rétablir la voie communale de La Conillère et la voie verte, qui passeront sous la future déviation. Il s'agit d'un passage inférieur de 13 m de long, 16 m de large et 4,4 m de haut. La durée prévisionnelle des travaux de l'ouvrage, comprenant le rétablissement de la voie communale, est de 9 mois, pour un montant de 1,09 M€.

Le deuxième, destiné à rétablir le cours d'eau de La Filousière, est un ouvrage hydraulique de 43,5 m de long, 2,40 m de large et 2,05 m de haut. Afin de permettre le passage de la petite faune à l'intérieur de l'ouvrage, deux banquettes latérales en béton (hors d'eau) vont être aménagées de chaque côté. Pendant les travaux, le ruisseau sera légèrement dévié au sud. Leur durée prévisionnelle est de 2 mois, pour un montant de 260 000 €.

La réalisation de ces deux ouvrages d'art a été confiée au groupement d'entreprises Marc S./STPO S.A.S.

Section 3 (Nord)
3,6 km





Déviations de la voie verte et de la voie communale de La Conillère pendant les travaux du passage inférieur.

DES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES INTÉRESSANTS

Des fouilles archéologiques ont été réalisées au printemps sur les secteurs de La Conillère/Hallebardière et du chemin rural Pichau.

Entretien avec Eric Mare

de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) Grand Ouest

Quelles découvertes avez-vous faites sur le site fouillé ?

La fouille, sur une surface de près d'un hectare, a permis de mettre au jour les vestiges d'une maison d'habitation d'environ 3,50 x 5,50 m. Elle était entourée d'au moins huit petits greniers carrés de 1,50 à 2 m de côté, chacun monté sur quatre poteaux.

Légèrement à l'écart, nous avons observé une fosse contenant une vingtaine de pesons de tisserand (des poids de métier à tisser), vraisemblablement tombés sur place au centre de ce qui semble être un petit bâtiment. Cela suggère un petit atelier de tissage.

Avez-vous pu dater ces découvertes ?

Les résultats des datations au Carbone 14 ne nous sont pas encore parvenus. Mais, au vu de quelques éléments céramiques, on peut d'ores et déjà proposer une datation à la période gauloise, entre 450 et 150 ans avant notre ère (périodes de La Tène ancienne ou moyenne).

Avions-nous déjà connaissance d'habitat de ce type ?

Cet habitat n'est pas isolé. On peut par exemple le comparer à celui découvert en Seine-et-Marne, constitué de quatre habitats à peu de distance les uns des autres et chacun entouré de sa couronne de petits greniers. Il est donc possible que le site de La Conillère soit en réalité plus étendu et forme un petit hameau.

En février dernier, des barrières ont été posées aux abords du chantier pour empêcher le retour d'espèces animales protégées dans le périmètre des travaux.



L'équipe de fouilles archéologiques au travail.

LE FINANCEMENT

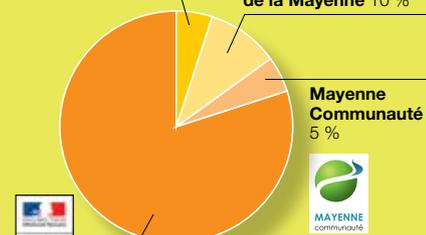
Le projet de déviation de Moulay-Mayenne est inscrit au contrat de Plan Etat-Région pour un montant de 22 M€.



Conseil régional
Pays de la Loire 5 %



Conseil départemental
de la Mayenne 10 %



État 80 %



Mayenne
Communauté
5 %

Pour en savoir plus : www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Rubrique Infrastructures de transport et aménagement

Pour contacter la DREAL par mail : rn162-moulay-mayenne.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr

Cette lettre d'information est publiée par la DREAL Pays de la Loire

Conception, rédaction et réalisation : MD Conseil

Crédits photos : DREAL Pays de la Loire, Inrap, Strates Ouvrages d'art